



05.59.61.01.96



ce.0641922s@ac-bordeaux.fr

COMPTE RENDU DE CONSEIL D'ECOLE

le 20/10/2022 de 17h30 à 19h45

PARTICIPANTSPrésents :

- Déborah Pucheu (Professeur des écoles, directrice)
- Marie-Pierre Coustille Cossou (Professeur des écoles)
- Annabelle Fradet (Professeur des écoles)
- Curtis Lavoine (Professeur des écoles)
- Françoise Loustau Chartez (Professeur des écoles)
- Crystèle Pees Lalanne (Professeur des écoles)
- Pascale Durand (Mairie - adjointe chargée des écoles)
- Dominique Croza Monière (Directrice périscolaire)
- Laura Bidaubayle (Représentante des parents d'élèves)
- Gaëlla Demange (Représentante des parents d'élèves)
- Sabrina Meneses (Représentante des parents d'élèves)

Excusés :

- Bruno Bourdaa (Maire de la Commune)
- Véronique Gerde (Inspectrice de l'Education Nationale)
- Estelle Carricart (Professeur des écoles)

Rédacteur compte rendu : Déborah PUCHEU

<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Eléments de discussion ou d'information</i>	<i>Décision prise</i>
Règlement intérieur du conseil d'école : fonctionnement et rôle	Le conseil d'école donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques et éducatives, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions d'intégration des enfants handicapés, activités périscolaires,	Information

Année Scolaire 2022-2023

	<p>restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, respect et mise en application des valeurs et des principes de la République).</p> <p>Il établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.</p> <p>Les représentants des parents d'élèves élus le 7 octobre 2022 pour l'année scolaire 2022-2023 sont :</p> <p style="text-align: center;">Laura Bidaubayle, Gaëlle Demange et Sabrina Meneses</p> <p>Détail du scrutin : 145 inscrits / 62 votants dont 48 votes exprimés</p> <p>Merci pour leur engagement.</p>	
I) FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE		
<p>a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité</p>	<p>Le règlement intérieur de l'école définit les droits et devoirs de chacun des membres de la communauté éducative.</p> <p>Il est rédigé suivant l'article R411-4 du code de l'éducation et suivant le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires des Pyrénées Atlantiques.</p> <p>Des propositions de modification du règlement de l'école sont portées à la connaissance des membres du conseil d'école :</p> <p style="text-align: center;">Accueil des élèves Droits et obligations des membres de la communauté éducative Accès aux locaux – Hygiène et sécurité - Santé</p> <p>Le règlement accompagné de la charte de la laïcité sera envoyé par mail aux parents. Un document à signer dans le cahier de liaison permettra d'attester de la lecture et de l'approbation du règlement et de la charte.</p>	<p>Vote du règlement pour l'année 2022-2023</p> <p>11 pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Le règlement est adopté pour l'année 2022-2023</p>
<p>b) Sécurité à l'école : Incendie/ PPMS intrusion-attentat/ PPMS</p>	<p>Un exercice incendie a été effectué le 26 septembre. Pas d'incident signalé. Difficulté à éteindre l'alarme. A voir si elle s'éteint automatiquement. Exercice attentat intrusion programmé à la rentrée.</p>	<p>La mairie précise qu'elle s'éteint automatiquement mais que cela prend effectivement un certain temps.</p>

Année Scolaire 2022-2023

risque majeur	Loi Rilhac : La mise à jour du PPMS relève de l'autorité académique et de la commune. L'école se charge de sa mise en application.	
c) Hygiène à l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole sanitaire niveau socle. Le masque n'est donc plus obligatoire en classe. Il est néanmoins fortement recommandé pour les élèves cas contacts pendant 7 jours et pour les élèves ayant été positifs les 7 jours suivant leur période d'isolement. • Anniversaire à l'école : Les pâtisseries industrielles, les jus de fruits et bonbons sont jusqu'à présent tolérés pour les élèves souhaitant en apporter le jour de leur anniversaire. En dehors de ces moments, ils sont strictement interdits. Les représentants des parents d'élèves soulignent le fait que des familles ont rapporté que des bonbons circulaient pendant les récréations. Les enseignantes proposent de ne distribuer les bonbons d'anniversaire qu'au moment de quitter la classe afin d'éviter toute circulation pendant la récréation. Elles précisent que ces moments restent ponctuels dans l'année et que les bonbons sont distribués en petite quantité à chaque élève lorsque les élèves concernés en ont amenés (ce qui n'est pas systématique). Elles invitent les parents à vérifier que les enfants ne reviennent pas à l'école avec des bonbons. 	<p>Le protocole sanitaire est passé au niveau 1.</p> <p>Un point sera fait au prochain conseil d'école afin de s'assurer que ce fonctionnement permette d'arrêter la circulation des bonbons pendant la récréation.</p>
d) Budgets municipaux	Demande de reconduction des mêmes budgets. Pas de demande spécifique de la part des enseignants.	La mairie n'est actuellement pas en mesure de dire s'il y aura une répercussion de l'augmentation du coût de l'énergie sur les budgets. Les budgets seront votés au cours du premier trimestre 2023.
e) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative	<p>Le solde actuel est de 3209 euros auxquels il faut déduire les cotisations et un bus. Ce qui revient à 2107 euros.</p> <p>On note une baisse de la contribution des familles. Il est toujours temps de régler la cotisation. Les représentant des parents d'élèves évoquent la possibilité d'un oubli de la part des familles.</p>	L'école transmettra à la rentrée de novembre un rappel pour le règlement de la cotisation et rappellera le rôle de la coopérative.

II) COMMUNICATION

Année Scolaire 2022-2023

a) Parents/Enseignants	<p>Une réunion de rentrée a été organisée le 16/09/2022 par les enseignantes des classes du CP au CM2 afin de présenter le fonctionnement et les projets de classe.</p> <p>Les parents d'élèves de CP et CE1 ont été reçus de manière individuelle dans le cadre des évaluations nationales CP/CE1.</p> <p>Le coordonnateur d'ULIS a reçu de manière individuelle les familles des élèves inscrits au dispositif ULIS.</p> <p>Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour tout point sur la scolarité de leur enfant. Pour cela, il convient de les solliciter par l'intermédiaire du cahier de liaison.</p> <p>Les enseignants peuvent également être amenés à solliciter un rendez-vous auprès des parents afin d'évoquer des points précis de la scolarité de l'élève.</p>	Information
b) Parents/Direction	<p>Les parents des nouveaux arrivants ont été rencontrés par M. Martine, directeur pendant l'année scolaire 2021/2022 en juin 2022 et par Mme Pucheu, nouvelle directrice à la rentrée 2022 en août et septembre.</p> <p>La directrice a présenté le fonctionnement général et les projets communs de l'école lors de la réunion de rentrée.</p> <p>La directrice peut être amenée à solliciter les parents s'il est nécessaire de réunir l'équipe éducative pour des points particuliers de la scolarité de l'élève.</p>	Information
c) Parents/Mairie	<p>Pour tout ce qui concerne le périscolaire, les parents doivent s'adresser à la mairie. Contact par mail.</p>	Adresse mail : enfancejeunesse@mairienay.fr
III) PROJETS ET VIE DE L'ECOLE		
a) Projet d'école	<p>Notre école Faisons là ensemble : donner une nouvelle dynamique aux écoles publiques nayaises en associant les différents acteurs de la communauté éducative. Cette démarche se fonde sur une analyse des besoins des élèves et des spécificités du territoire.</p> <p>Labellisation E3D.</p> <p>Ces deux axes/projets vont permettre de donner du sens et d'articuler les différentes actions déjà menées au sein des deux écoles. L'objectif étant la réussite de tous les élèves.</p>	Information
b) Les outils (manuels et	<p>Chaque enseignante a présenté les outils spécifiques de sa classe au cours de la</p>	Information

<p>logiciels)</p>	<p>réunion de rentrée. <u>Les outils communs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le cahier de liaison pour la communication avec la famille ; • certains cahiers peuvent suivre la scolarité de l'élève <p><u>Logiciels</u> : des tablettes sont à disposition => le WIFI n'étant pas disponible dans toutes les classes, leur utilisation n'est à l'heure actuelle pas efficiente.</p> <p>A noter également depuis le début de l'année une connexion internet très instable ce qui ne facilite pas l'utilisation du matériel informatique et qui impacte également les communications téléphoniques. Madame Coustille signale également un problème de calibrage au niveau du TBI et des lenteurs au niveau du matériel informatique.</p>	<p>Le Wifi doit être déployé dans toutes les classes par CG informatique.</p> <p>CG informatique est en charge de l'entretien. Il peut réaliser une révision sur l'ensemble du parc informatique.</p>
<p>c) Les projets de classe</p>	<p><u>Réalisés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyons la ville le 6/10 • <u>Sortie montagne</u> : les 4 classes se sont rendues au plateau du Bénou et au col de Marie Blanche le 7/10 => financée par la coopérative de l'école (1300 euros). • <u>La Grande Lessive</u> : exposition des œuvres réalisées par les classes des deux écoles (maternelle et élémentaire) le 20/10. La météo ayant été peu clémente, les productions ont dû être retirées dans la matinée. • <u>Projet découverte de la ville de Nay</u> (géographie) : les classes de CE2/CM1 et CM2 ont bénéficié de deux sorties avec la maison Carrée pour une visite de Nay (architecture et histoire / l'eau dans Nay). Objectif => correspondance avec l'école de San Joan de Moro pour présenter la ville de Nay. <p><u>A venir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Frisson Bordères</u> : classes CP/CE1 et CE1/CE2/CM1 - atelier en classe le 21/10/2022 avec l'intervention de l'illustratrice CHIARA ARSEGO => financé par la coopérative de l'école (400 euros). • <u>Maison carrée</u> : Classes CE2/CM1 et CM2 - Rencontre à la maison 	<p>Information</p>

	<p>Carrée avec l'illustratrice Hélène Larbaigt le 21/10/22 => financée par la maison carrée (mairie)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Projet Natation</u> en P2/P3 pour les classes CE2/CM1 et CM2 et en P5 pour les classes CP/CE1 et CE1/CE2/CM1 => merci pour l'engagement des parents agréés • <u>Projet cyclo</u> => merci pour l'engagement des parents agréés - Problème du stockage des vélos. Les enseignants recherchent une solution pour ne pas que les parents soient contraints à amener les vélos tous les jours. • <u>Une sortie spectacle</u> à définir pour les 4 classes • <u>Projet Slam</u> avec les classes CE2/CM1 et CM2 avec l'AMPLI à Billère et la Slameuse Mélusine (période 4 ou 5) • <u>Projet potager</u> • <u>Cinéma de Noël</u> : la mairie financera la séance avant les vacances de fin d'année pour les quatre classes. <p>L'école est inscrite pour un <u>projet EPS rugby</u> (les 4 classes) et un <u>projet activités enchainées</u> (classes CE2/CM1 et CM2). L'école est en attente de réponses pour ces projets.</p> <p>Voyage scolaire : L'école n'a pas été retenue pour la classe cyclo organisée par l'USEP.</p>	
<p>d) Accueil périscolaire</p>	<p><u>Aide aux devoirs</u> : 17 enfants inscrits avec 2 ou 3 bénévoles le lundi et le jeudi. Ouvert à tous les enfants de l'école élémentaire.</p> <p><u>Club échecs</u> le mardi soir pendant le mois de janvier</p> <p><u>Atelier de discussion</u> avec une intervenante de ludozen : le mardi midi de novembre à décembre :</p> <p><u>30 min d'APQ</u> (activité physique quotidienne) en complément des activités proposées par l'école pendant les récréations : des ateliers sportifs sont proposés pendant la pause méridienne.</p> <p><u>Organisation de la pause méridienne</u> :</p> <p>S'il fait beau, les élèves restent au fronton pendant la pause méridienne, en cas de mauvais temps ils sont à la maternelle.</p>	<p>Information</p>
<p>IV) PARCOURS DE L'ELEVE</p>		

Année Scolaire 2022-2023

<p>a) Dispositif d'aide</p>	<p>Un dispositif ULIS est implanté dans l'école. Un enseignant spécialisé est donc présent sur l'école en permanence. Outre la coordination du dispositif ULIS, il a aussi un rôle de personne ressource auprès des enseignants pour accompagner dans l'identification des besoins de tous les élèves.</p> <p>Le RASED peut être sollicité par les parents ou les enseignants pour des observations, des bilans et des prises en charge de petit groupe. Il est constitué de deux enseignants spécialisés et d'une psychologue.</p> <p>Les APC : elles débuteront à partir de la période 2 et seront réalisées pendant la pause méridienne (séance de 30 minutes).</p> <p>Difficulté pour leur mise en œuvre : en effet le déplacement du périscolaire à l'école maternelle les jours de mauvais temps nécessite une personne supplémentaire pour accompagner sur l'école les élèves ayant APC. Ce temps de déplacement ne doit pas impacter le temps d'APC. Le problème reste identique si le temps d'APC se fait le soir ou le matin.</p> <p>La mairie avait proposé de mettre à disposition un service civique pour assurer ce déplacement à partir de novembre. Est-ce toujours possible ?</p>	<p>Toujours possible pour le périscolaire. Les APC auront donc lieu le lundi et le jeudi de 13h à 13h30</p>
<p>b) Structures spécialisées et partenaires associés</p>	<p>Différents partenaires accompagnent plusieurs élèves :</p> <p>Le SESSAD de Mazères-Lezons Un ergothérapeute et un psychomotricien</p> <p>Actuellement, ils occupent la salle du foyer restaurant. Celle-ci est jugée peu accueillante et humide.</p> <p>L'ITEP Le CMPEA L'hôpital de jour de Nay</p> <p>Problématique du transport des élèves vers l'hôpital de jour : à ce jour, des élèves ne peuvent plus bénéficier des soins à l'hôpital de jour, la prise en charge du transport de ces élèves sur le temps scolaire n'étant plus assurée.</p>	<p>La remise en état de la salle est prévue par la mairie.</p> <p>La convention entre le SIVOM et la CPAM pour ces transports n'a pas été reconduite.</p> <p>Les familles concernées et les professionnels de santé ont fait des courriers.</p> <p>La mairie propose de faire de même.</p> <p>En attente</p>

Année Scolaire 2022-2023

c) Liaisons école/collège et maternelle/élémentaire	<p>Le CEC aura lieu le 21 novembre.</p> <p>La liaison maternelle élémentaire se fait dans le cadre des projets menés au sein des deux écoles. Des réunions de cycle sont également organisées.</p> <p>LA liaison GS CP s'effectue également par le biais de rencontres des enfants à l'école maternelle ou dans la classe des CP à l'école élémentaire.</p> <p>L'école maternelle prend part également au projet de labellisation E3D</p> <p>Enfin, les deux écoles sont conjointement engagées dans la démarche « notre école faisons là ensemble ».</p>	information
V) PROGRAMME PHARE		
	<p>L'école rentre dans la deuxième année du programme Phare. Ce programme se généralise dans toutes les écoles du territoire. C'est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèves.</p> <p>Un protocole d'action a été réalisé l'année dernière.</p> <p>L'école a communiqué en début d'année à chaque famille les coordonnées de structures d'écoute et d'aide (cahier de liaison).</p> <p>Les enseignants communiquent en classe sur le sujet avec les élèves tout au long de l'année.</p> <p>Les classes participeront en novembre à la journée de lutte contre le harcèlement.</p>	information
VI) QUESTION PARENTS		
Horaires garderie	<p>Serait-il possible d'étendre les horaires de la garderie : à partir de 7 h au lieu de 7h30, et 18h30 au lieu de 18h ?</p> <p>La mairie explique qu'un sondage avait été réalisé et que cette extension d'horaire ne concernait pas suffisamment de familles pour pouvoir être mise en place en raison du coût qu'elle engendre. Elle précise aussi que peu d'enfants sont présents après 17h30.</p> <p>Elle propose néanmoins de refaire passer un questionnaire pour refaire un point sur le nombre de familles concernées.</p> <p>La mairie précise également que beaucoup de familles approuvent le fait que la garderie de l'école maternelle et de l'école élémentaire se fasse sur le même lieu. Elle envisage donc de reconduire ce fonctionnement lorsque la garderie changera de site après les travaux.</p>	
Repas cantine	Serait-il possible de réaliser les repas avec davantage de produits locaux ?	

Année Scolaire 2022-2023

	<p>La mairie explique qu'à partir de février, la cité scolaire prendra le relai pour les repas de la cantine de l'école. Il n'y aura donc pas de changement des produits avant cette date.</p> <p>Serait-il possible de prévoir un deuxième repas en plus du repas végétarien ?</p> <p>La mairie répond que non car c'est une obligation réglementaire de prévoir une fois par semaine un repas végétarien dans les cantines.</p>	
Travaux – sécurité cour	<p>Les représentants des parents d'élèves évoquent les difficultés et problèmes de sécurité liés à la présence des travaux et du parking du marché dans la cour.</p> <p>La mairie précise que la cour le long du canal jusqu'à la zone de travaux est maintenant réservée à l'école et n'est donc plus accessible au public. L'équipe enseignante en prend note.</p> <p>La mairie précise également que cette zone sera étendue dès que les travaux de démolition seront finis.</p> <p>Lorsque la cour n'est pas occupée pour les besoins du parking et des travaux, l'équipe enseignante peut bénéficier de l'espace cour du fronton.</p>	Prévoir la fermeture du portillon en dehors des horaires de classe.
Anniversaire et bonbons	Ce point a été traité au paragraphe I c (hygiène à l'école)	
Cahiers de littérature et d'anglais	<p>Les cahiers d'anglais et de littérature doivent-ils revenir tous les jours à la maison ?</p> <p>L'équipe enseignante précise que non. Seulement de manière ponctuelle.</p>	
Classe découverte	<p>Un voyage scolaire avant l'entrée au collège est-il prévu ?</p> <p>L'équipe enseignante précise que l'école n'a pas été retenue pour la classe cyclo de l'USEP.</p> <p>Elle précise également qu'une sortie scolaire avec nuitées a un coût important par élève (compter environ 150/180 euros par élève pour 2 nuitées) et que l'état actuel des comptes de la coopérative ne permet pas un tel financement.</p> <p>Pour envisager une classe découverte, il faudrait que les familles financent une grande partie du voyage et jusqu'à présent, la coopérative de l'école a toujours pris en charge l'intégralité des frais des sorties et projets organisés par l'équipe enseignante. Un séjour avec nuitées remettrait en question ce fonctionnement.</p> <p>L'équipe enseignante serait néanmoins volontaire pour un séjour avec nuitées si le fonctionnement devait changer.</p>	<p>L'APE redémarre tout juste depuis la fin d'année dernière.</p> <p>En fonction des actions menées et de leur bénéfice sur l'année scolaire 2022 2023, il faudra voir si une sortie avec nuitées peut être envisagée.</p>
Photos de classe	Les remontées par rapport aux photos de classe ne sont pas positives : chères,	

Année Scolaire 2022-2023

	<p>manque de naturel. Serait-il possible d'envisager un changement pour l'année prochaine ? L'équipe enseignante propose de se renseigner sur les prestations possibles auprès d'autres photographes exerçant dans les écoles du secteur.</p>	
--	---	--

Le directeur,



Le secrétaire